

## **Préavis N° 01-2025 du Comité de Direction**

### **Demande de crédit d'investissement pour le changement de système informatique des finances de l'AISMLE**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Délégués,

#### **Préambule**

Par le présent préavis, le Comité de Direction sollicite l'autorisation du Conseil Intercommunal pour un crédit d'investissement de CHF 60'732.00 et un crédit extra-budgétaire de CHF 13'000.00 pour l'exploitation du système en 2025, en vue du remplacement des logiciels du service des finances de l'AISMLE.

Cette démarche se justifie par la nécessité de se conformer au Modèle Comptable Harmonisé de deuxième génération (MCH2) à partir de l'exercice comptable 2026, et par le besoin impératif d'adopter des solutions logicielles plus performantes, dotées de fonctionnalités avancées, mieux adaptées au nombre d'utilisateurs et aux volumes d'opérations traitées (>20'000 écritures annuelles; 1'500 factures reçues et 1'400 envoyées; 2'000 contacts débiteurs ou fournisseurs; 83 salaires mensuels).

#### **Situation actuelle**

Depuis sa création, l'association scolaire utilise la suite logicielle Crésus pour la comptabilité générale, la facturation et la gestion des salaires. Si cette solution économique répond aux besoins d'entités de petite taille, elle présente aujourd'hui de nombreuses limites, notamment:

- Impossibilité de travail collaboratif en simultané sur une base de données unique.
- Absence de fonctionnalités essentielles telles que la préparation et le suivi budgétaire, l'impression de liasses comptables, la gestion des droits d'accès, l'intégration avec eBill, ou encore le suivi des investissements.

#### **Objectifs du projet**

Le Comité de Direction a constitué un groupe de travail en vue d'élaborer un cahier des charges précis, définissant les exigences techniques, fonctionnelles et les besoins des utilisateurs. Ce groupe, composé de trois membres du Comité de Direction, est accompagné par le responsable informatique de l'AISTBV (Association Intercommunale – Service Technique Broye Vaudoise à Lucens).

Un appel d'offres sur invitation a été lancé en décembre 2024, sollicitant quatre entreprises: trois éditeurs de logiciels spécialisés dans le secteur public et un intégrateur de solutions privées.

Les objectifs principaux du projet sont :

- Se conformer aux exigences du MCH2.
- Supprimer les limitations techniques de la solution actuelle.
- Intégrer des fonctionnalités avancées d'import/export de données avec l'e-banking.
- Adopter une solution client-serveur ouverte et sécurisée.
- Garantir la conformité avec les standards de sécurité informatique.

A relever que ce projet n'inclut pas de migration des données. Il est en effet plus économique de conserver Crésus avec une licence « lecture seule » pour permettre de continuer à consulter les anciennes données pendant la première année, que d'entreprendre une migration des données d'un système vers un autre, une opération coûteuse en termes de prestations.

Actuellement, deux offres ont été présélectionnées sur la base de leur conformité avec le cahier des charges. Les prochaines étapes incluent des entretiens de clarification avec les soumissionnaires ainsi que des visites de référence pour évaluer les fonctionnalités en conditions réelles. Le choix final sera annoncé lors de la prochaine séance du Conseil Intercommunal.

### Planification

- Phase I (15 mars - 15 juin 2025):  
Implémentation de la comptabilité MCH2 pour la préparation du budget 2026.
- Phase II (15 juin - 15 octobre 2025):  
Intégration des modules de facturation, gestion des débiteurs et créanciers.
- Phase III (à définir):  
Mise en place du module de gestion des salaires.

### Coûts

Le projet comporte des coûts d'investissement (non récurrents) et d'exploitation (récurrents).

Les coûts non-récurrents correspondent à l'acquisition des logiciels, au projet de mise en œuvre de la solution à l'AIMLE et aux formations des collaborateurs.

| Coûts non-récurrents (TTC)  | Phase I et II<br>Finances | Phase III<br>Salaires |
|-----------------------------|---------------------------|-----------------------|
| Achat du logiciel (licence) | 7 188.65 CHF              | 2 756.55 CHF          |
| Hébergement                 | 3 199.75 CHF              | - CHF                 |
| Prestations                 | 16 566.35 CHF             | 3 243.00 CHF          |
| Formations                  | 9 729.00 CHF              | 3 567.30 CHF          |
| Consultant métier           | 2 162.00 CHF              | - CHF                 |
| Déplacements                | 2 162.00 CHF              | 540.50 CHF            |
| <b>TOTAL</b>                | <b>41 007.75 CHF</b>      | <b>10 107.35 CHF</b>  |
|                             |                           | <b>51 115.10 CHF</b>  |

Conformément aux dispositions de MCH2, l'amortissement sera réalisé sur 5 ans. Etant donné que la durée d'amortissement est désormais régie par ces règles, elle ne fait plus l'objet d'une décision du conseil communal et ne figure donc pas dans les conclusions du préavis.

Les coûts récurrents correspondent aux coûts annuels d'exploitation des logiciels. Cela inclut l'éventuelle location du logiciel, les frais de maintenance, d'hébergement, les frais de support, les frais pour les mises à jour régulière et les formations sur les nouveautés. Les licences tierces ci-dessous correspondent à des licences annuelles obligatoires pour le système de base de données.

| Coûts récurrents               | Phase I et II<br>Finances          | Phase III<br>Salaires              |
|--------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Location du logiciel (licence) | 11 144.57 CHF                      | 8 156.15 CHF                       |
| Maintenance                    | Inclus                             | Inclus                             |
| Hébergement                    | Inclus                             | Inclus                             |
| Support                        | Inclus                             | Inclus                             |
| Mises à jour                   | Inclus, sauf nouveaux fonctionnels | Inclus, sauf nouveaux fonctionnels |
| Formations                     | Inclus                             | Inclus                             |
| Licences tierces / <à définir> | 3 469.74 CHF                       | - CHF                              |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>14 614.31 CHF</b>               | <b>8 156.15 CHF</b>                |
|                                |                                    | <b>22 770.45 CHF</b>               |

Les coûts récurrents présentés ci-dessus se basent sur une variante de location annuelle avec un forfait « tout compris ».

A titre informatif, le coût annuel récurrent de la Commune de Moudon pour sa solution de gestion communale est de l'ordre de CHF 70'000.00 (maintenance, hébergement et support).

Les coûts annuels récurrents seront intégrés au budget de fonctionnement dès l'exercice 2026.

Le crédit demandé par le présent préavis couvre l'ensemble des coûts non-récurrents (les frais liés à la mise en œuvre), ainsi que les coûts récurrents (les frais d'exploitation) pour une partie de l'année 2025. Le montant retenu est celui de la plus haute des deux offres. Il convient d'ajouter 15% pour divers et imprévus, car à ce stade il n'y a pas eu d'analyse détaillée par le mandataire, uniquement une évaluation sur la base de notre cahier des charges. Des écarts ou des incompréhensions pourraient subsister dans la définition du périmètre du projet.

| Coûts totaux 2025                   | Phase I et II<br>Finances | Phase III<br>Salaires |
|-------------------------------------|---------------------------|-----------------------|
| Coûts non-récurrents, mise en œuvre | 41 007.75 CHF             | 10 107.35 CHF         |
| Coûts récurrents, pro-rata temporis | 10 960.73 CHF             | 2 039.04 CHF          |
| Divers et imprévus AISMLE, 15%      | 7 795.27 CHF              | 1 821.96 CHF          |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>59 763.75 CHF</b>      | <b>13 968.34 CHF</b>  |
|                                     |                           | <b>73 732.10 CHF</b>  |

\* \* \*

En conséquence, le Comité de Direction vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, de bien vouloir prendre la décision suivante:

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE**

- dans sa séance du jeudi 5 mars 2025,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

**décide**

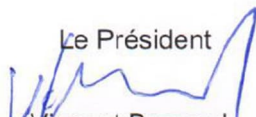
- d'approuver la demande de crédit d'investissement de CHF 60'732.00 pour le changement de système informatique des finances de l'AISMLE, à répartir à raison de 50% à l'habitant et 50% à l'élève entre les communes membres, pour la partie scolaire,
- d'approuver la demande de crédit extra-budgétaire de CHF 13'000.00 pour l'exploitation du système en 2025, à répartir à raison de 50% à l'habitant et 50% à l'élève entre les communes membres, pour la partie scolaire.

Préavis adopté par le Comité de direction lors de sa séance du 29 janvier 2025.

Référent CODIR: Jean-Philippe Steck

**AISMLE**

Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs

Le Président  
  
Vincent Bessard

La Secrétaire  
  
Mireille Cudré-Mauroux